

PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2010 TENUE LE JEUDI 11 NOVEMBRE 2010 À 19 H 30 À LA SALLE JOSEPH-PELLETIER, SITUÉE AU 150, RUE SAINT-JOSEPH À SQUATEC.

Sont présents :

M.	André Chouinard, maire
M ^{mes}	Juliette Côté, conseillère
	Suzanne Ouellet, conseillère
	Chantal Pelletier, conseillère
MM.	Raymond Malenfant, conseiller
	Gilbert Morneau, conseiller
	Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Danielle Albert, directrice générale, est aussi présente.

REPRISE DE LA SÉANCE

André Chouinard, maire, rouvre la séance à 19 h 30.

RÉSOLUTION 2010-11-204

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2010-11-205

EMBAUCHE - PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN MÉNAGER

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu de procéder à l'embauche de madame Marie-Christine Dumont à titre de préposée à l'entretien ménager. Le début de l'emploi est fixé au 15 novembre 2010. Le salaire horaire est celui établi à l'échelle salariale. La semaine de travail peut varier de 10 à 40 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NO 2010-11-206

REMISE À NEUF DU CHEMIN DE LA VIEILLE ROUTE

Considérant la création du Parc national du lac Témiscouata et considérant l'ouverture de ce parc prévue en 2012.

Considérant l'intention du MTQ de prendre à sa charge cette section de route.

Considérant la nécessité de remettre à neuf le chemin de la Vieille route donnant accès au Parc national du lac Témiscouata.

Considérant l'urgence de procéder aux travaux avant l'ouverture du Parc national du lac Témiscouata.

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu que la municipalité de Squatec demande au MTQ :

- de décréter immédiatement le transfert du chemin de la Vieille route au ministère des Transports,
- de déposer à la municipalité les plans des travaux prévus et d'inscrire la réalisation des travaux dans sa programmation de 2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 284

Francis Pelletier, conseiller, donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, sera déposé pour adoption, un règlement ayant pour objet la modification du règlement # 284 créant un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme ACCÈSLOGIS Québec ou LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC pour des crédits de taxes.

Je, Danielle Albert, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part de l'assemblée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Comme l'ordre du jour est épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 50.

Je, André Chouinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directrice générale